



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du décembre 15 décembre 2025

DELIBERATION 04 FIN - SDE - Programme « Tête en LED »

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **9 décembre 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 5

Présents : M. BEAUCOUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO,
Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY,
M. SIRE.

Absents : Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY, Mme PLAGNET,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. SIRE,
Mme ESTRADE donne procuration Mme TOUSTARD,
M. GUILLENTEGUY donne procuration M. DEMASLES,
Mme PLAGNET donne procuration M. BEAUCOUESTE,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

DELIBERATION 04 FIN - SDE - Programme « Tête en LED »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lanternes de style par des lanternes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 26
- Montant de l'investissement HT : 17 316 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 1 732 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 1 732 €
- Financement Intracting : 80% du montant HT soit : 13 853 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 17 316 €,
- de s'engager à garantir la somme de 1 732 € sur fonds propres,
- de s'engager à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires,
- de s'engager à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- de préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
P. DEMASLES

Le 16 décembre 2025
Le Maire,
JC. BEAUCOUESTE

